





Le correspondant Elu communal Sécurité routière: cadre

- Signature d'une Charte Sécurité routière entre le préfet de l'Isère et le président de l'association des maires de l'Isère le 19 mars 2007

Parmi les engagements réciproques des deux parties:

- Désignation au sein de chaque commune d'un élu correspondant SR (503 correspondants désignés sur 263 communes en mars 2009)
- Formation des ces élus à la problématique de Sécurité routière nationaux : (6 formations d'1 journée dispensées pour 120 correspondants)



Le correspondant Elu communal SR: rôle

- Sensibiliser les élus et services de sa collectivité afin d'intégrer la dimension sécurité routière dans les différents champs de compétence de la commune
- Etre le porteur d'une politique de Sécurité routière au sein de sa collectivité
- Accompagner les programmes de la politique départementale au titre de sa collectivité

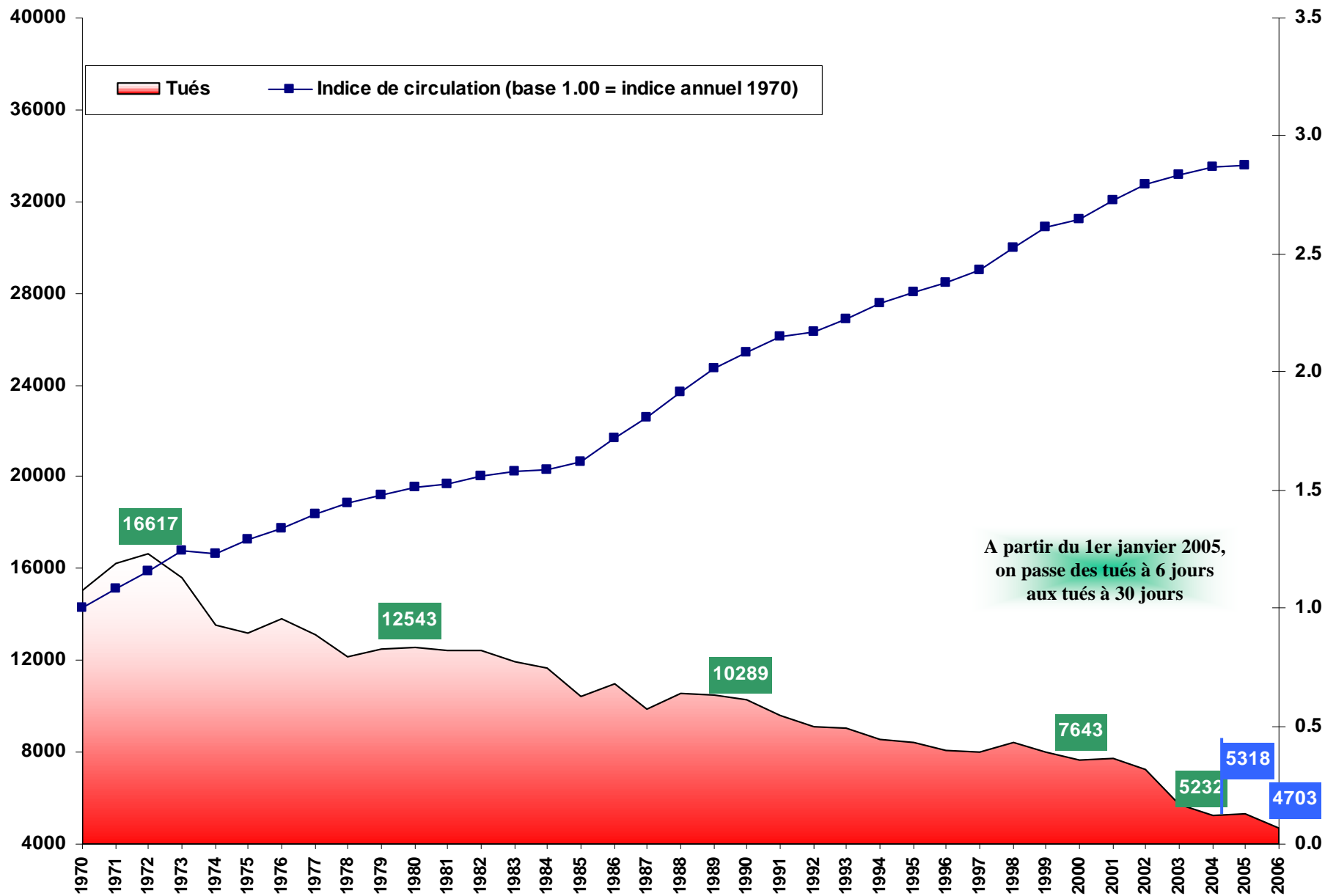


ACCIDENTOLOGIE EN FRANCE ET EN ISERE

Quelques repères

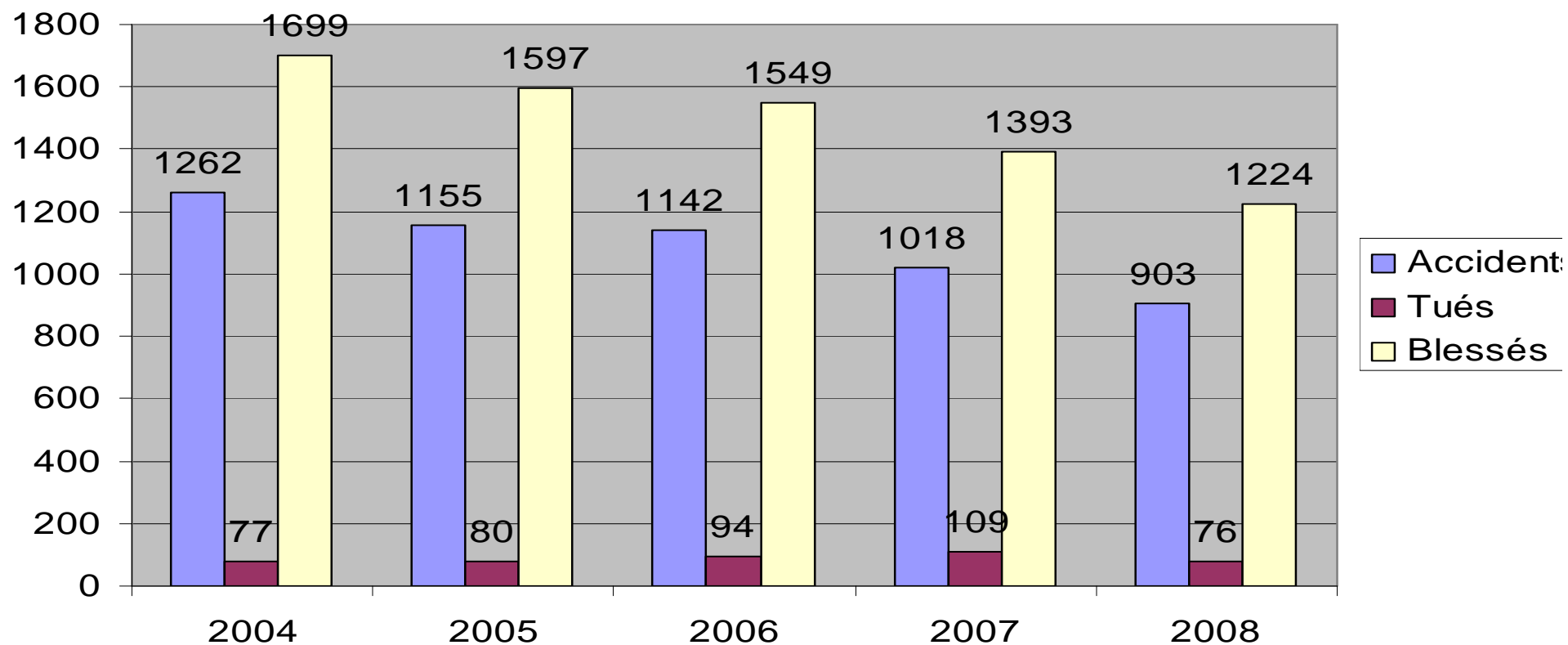


Tués et Indice de Circulation



EN ISERE

Evolution 2004-2008





Chiffres départementaux

Évolution entre 2004 et 2008

En Isère :

- -28 % d'accidents
- - 1,3 % de tués
- - 28 % de Blessés

- Chaque semaine en Isère ,
sur cette période,
- 21 accidents
 - 1,7 tués
 - 33 blessés

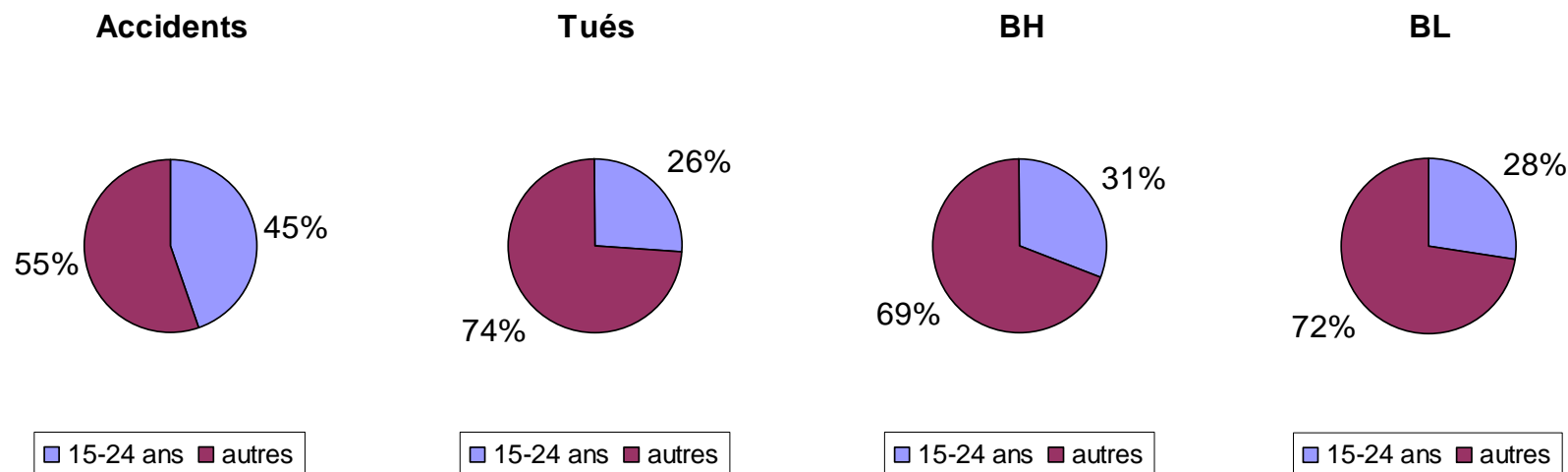


Les jeunes (- de 25ans)

(Données 2005-2007)

- Les jeunes 0-14 ans faiblement impliqués
- Les 15-24 ans cible de l'enjeu jeunes

	Accidents	Tués	Blessés hospitalisés	Blessés légers	Accidents mortels
Département	3315	283	1961	2578	231
15-24 ans	1483	74	609	709	68





Les 2 roues motorisés

(Données 2005-2007)

En Isère :

- 19.1% des tués
- 22.1% des blessés

En France :

- 24.2% des tués
- 30.9% des blessés

- Les cyclomoteurs (<50cm³)
- Les motocyclettes (>50 cm³)

En 2006, le parc des 2 roues motorisés était composé à part égale entre les cyclomoteurs et les motocyclettes au niveau national.



Enjeu alcool

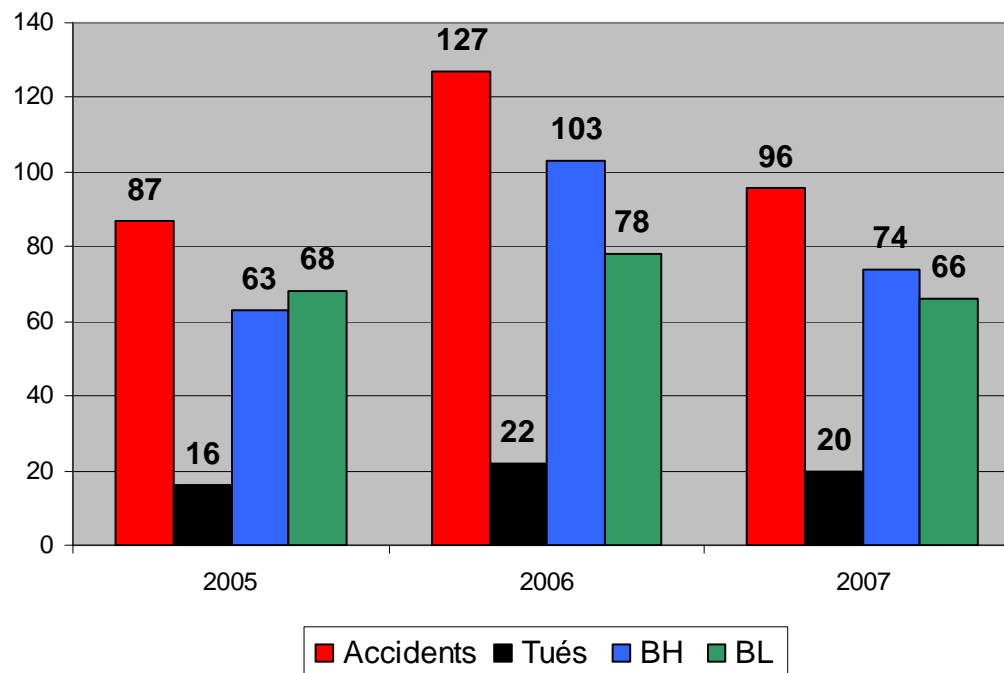
Entre 2005 et 2007 l'alcool a été en partie responsable de 310 accidents corporels sur les routes de l'Isère.

Ces accidents ont occasionné 58 décès et 452 blessés.

Accidentalité alcool en cause

hausse de
l'alcoolémie ces trois
dernières années :

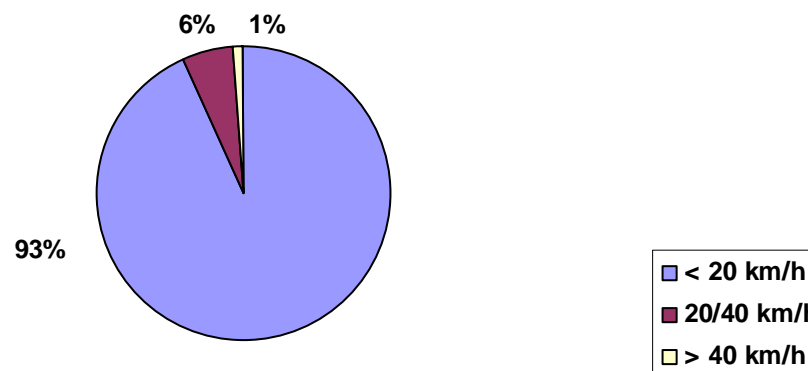
+ 10% d'accidents





Enjeu vitesse radars fixes : évolution du nombre d'infractions

année	nb radars fixes	total infractions	évol. annuelle
2006 / 2007	10	52444 / 31709	-40%
2007 / 2008	11	32647 / 27388	-16%



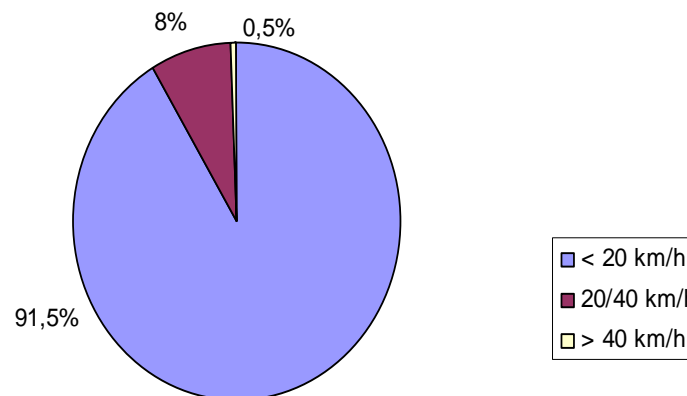
répartition des infractions par tranche
de dépassement de vitesse



Vitesse

radars mobiles : évolution du nombre d'infractions

année	nb radars mobiles	total infractions	évol. annuelle
2006 / 2007	7	93350 / 66609	-30%
2007 / 2008	11	80131 / 72199	-10%



répartition des infractions par tranche de dépassement de vitesse

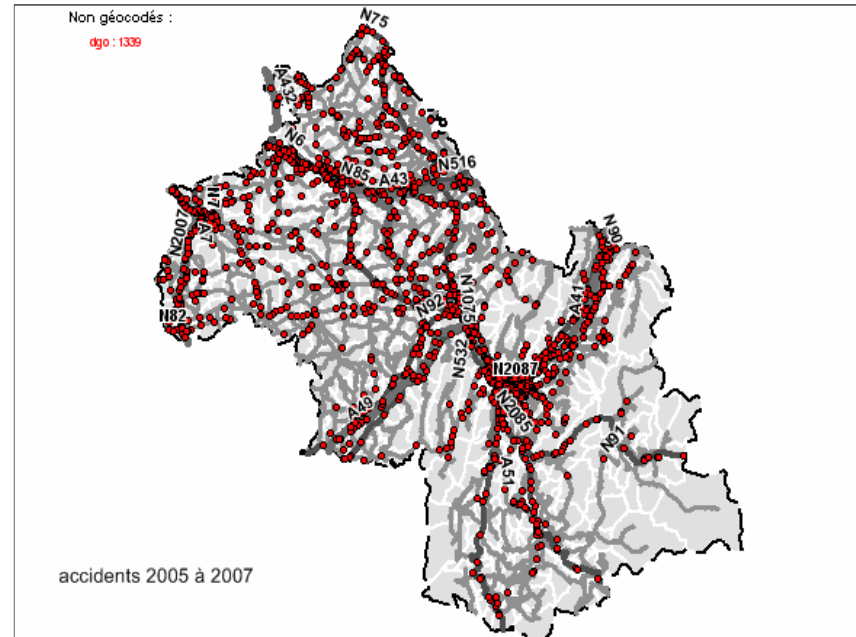


RAPPEL

STATUT DES ROUTES ET POUVOIRS DE POLICE DE LA CIRCULATION NOTAMMENT DU MAIRE



Statut des routes



Le réseau routier en Isère:

- Autoroutes 285 km
- RN : 614 km puis 123 km au 01-01-06
- RD : 4592 km puis 5112 km au 01-01-06
- VC : 10307 km



POUVOIRS DE POLICE DE LA CIRCULATION

- **Source:** le code général des collectivités territoriales (CGCT) et le code de la route (CR : L. 411-1, et R 411-1 et suivants)
- **Principe:** le titulaire du pouvoir de police de la circulation est la collectivité gestionnaire de la voie
 - sur le réseau national (route et autoroutes): le Préfet en vertu des lois relatives aux droits et libertés des communes départements et région et de l'article R 411-5



POUVOIRS DE POLICE DE LA CIRCULATION

- Sur le réseau départemental : le président du conseil général (L 3221-4 du CGCT)
- Sur le réseau communal: le maire (L 2213-1 du CGCT)

Sans oublier les chemins ruraux, sur lesquels le maire exerce aussi ce pouvoir (L 161-5 du code rural)

NB: il n'existe pas d'autre niveau de voie, notamment intercommunal.



LE POUVOIR DE POLICE DE LA CIRCULATION

- Exceptions à la règle « gestionnaire de la route = titulaire de la police de la circulation »
 - En agglomération, le maire est titulaire de ce pouvoir quel que soit le statut de la voie sous réserves des dispositions particulières aux routes classées à grande circulation (RGC) (cf. L 2213-1 du CGCT)
NB: le maire fixe les limites de l'agglomération (art R 411-2 du CR)
 - sur les RGC, le préfet conserve une partie de la compétence, en particulier en agglomération : édicte la mesure ou doit rendre un avis sur celle-ci



POUVOIRS DE POLICE DE LA CIRCULATION

Quelle réglementation

- **contenu** : la vitesse (limitation, zone 30 ou de rencontre), le régime de priorité (stops, feux ...), le stationnement, autres règles particulières (limitation de charge d'un ouvrage etc.) et restrictions d'usage (interdiction de la circulation de certains usagers)
- Le code de la route fixe un certain nombre de ces règles. Le code prévoit que le titulaire du pouvoir (le maire) peut prendre **des mesures plus rigoureuses** dès lors que la sécurité de la circulation routière l'exige

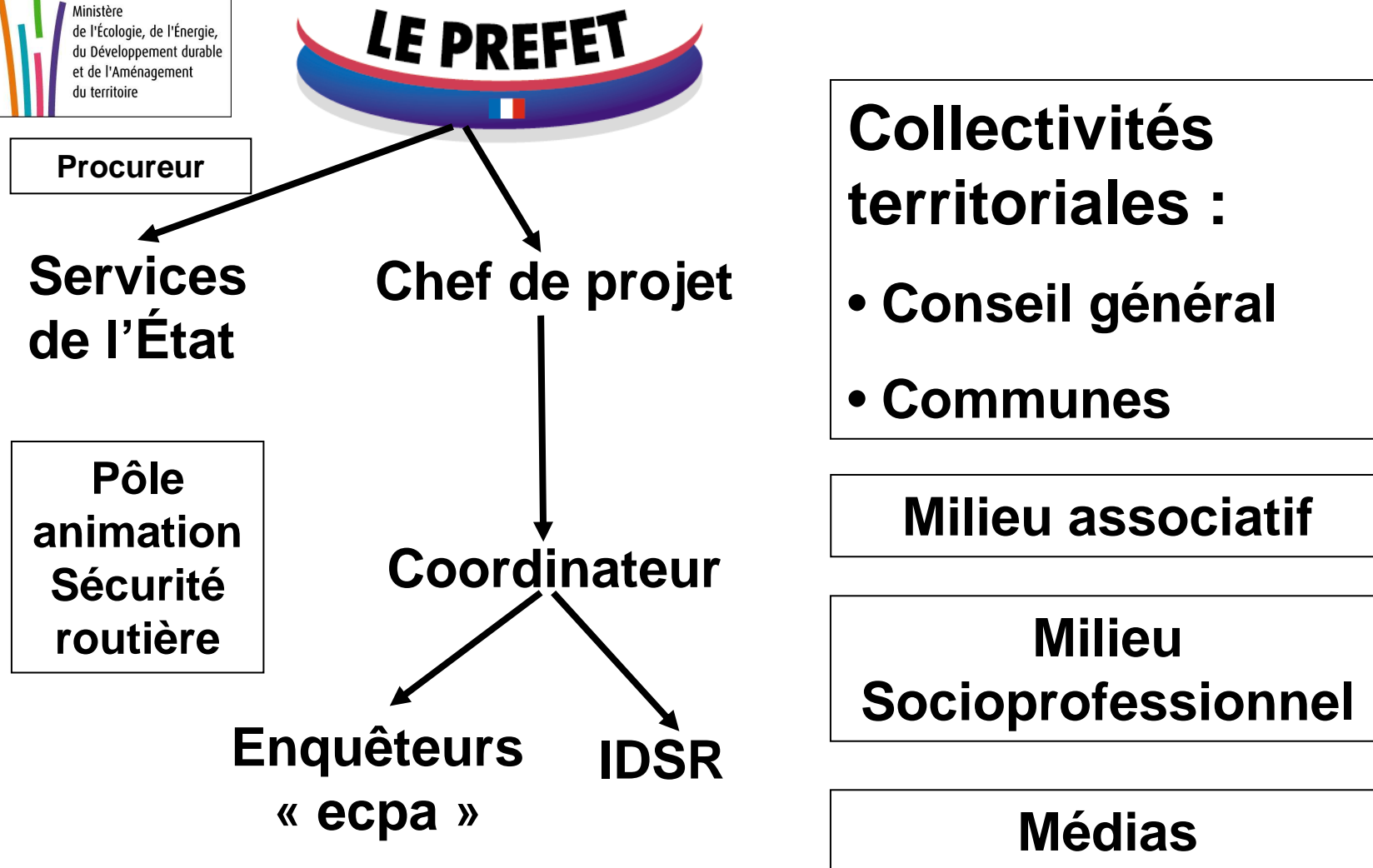


ORGANISATION DE LA SECURITE ROUTIERE DANS LE DEPARTEMENT

1. Les acteurs locaux
2. Le document général d'orientations (DGO)
3. Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) et le site ACL



Les acteurs départementaux





Le Document Général d'Orientations 2009 – 2012

Le contexte

- Conseil des ministres restreint du 21/12/2007
- Comité Interministériel de Sécurité Routière du 13/02/2008
 - Objectif : Tués < 3000 d'ici 2012 -
 - 4 enjeux nationaux : jeunes, deux-roues motorisés, alcool, vitesse
- Contributions de chaque département
 - Baisse des accidents et des tués (En Isère: objectif de 56 tués)
 - Diminution de leur gravité
 - Atteinte des objectifs nationaux



Le DGO et ses objectifs

Le DGO est un document programmatif (sur 4 ans) partagé dans son élaboration et dans sa mise en œuvre qui doit

- Permettre à l'Etat, aux collectivités locales et aux assureurs sociaux du risque professionnel de mettre en commun leur compétence en faveur d'une politique globale de sécurité routière.
- Fédérer autour des axes prioritaires l'ensemble des acteurs potentiels concernés (représentation au comité de pilotage de ces acteurs ainsi que dans les groupes de travail)
- Afin de valider des enjeux prioritaires (dont les 4 nationaux) sur la base d'une étude statistique et de définir des orientations d'actions pour les 4 ans à venir



Les orientations d'actions du DGO

- Une nécessaire adaptation aux dysfonctionnements constatés
- Des orientations d'actions pour chaque enjeu dans différents domaines :
 - Infrastructure / Éducation / Formation / Information / Contrôle et sanction
- Des pistes d'actions déclinées ultérieurement dans le cadre de programmes annuels (PDASR...)
- Mise en place d'outils de suivi et d'évaluation



Les délais pour l'élaboration du DGO

- **Fin 2008 – 1er trim. 2009** : réalisation de l'étude
- **Mai** : définition et choix des enjeux
- **Juin à juillet** : production des groupes de travail
- **Novembre** : signature du DGO



Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière

Déclinaison annuelle du DGO : Cohérence entre enjeux et actions de Sécurité Routière

Les objectifs du PDASR :

- ✓ organiser la concertation et la coordination des différents acteurs
- ✓ afficher l'ensemble des actions menées dans le département :
 - *Infrastructure*
 - *prévention*
 - *contrôle - sanction*



Le PDASR

- Une ressource financière de l'Etat de 148 000 euros en 2008 pour aider au montage d'actions de sensibilisations, d'éducation ou de communication.
- Les actions peuvent être proposées par tout type d'acteurs (administrations, établissements scolaires, entreprises, associations, collectivités locales...) dans le cadre des critères fixés par un appel à projet.
- En 2008, les projets des collectivités communales ont représenté 10 % du total (toute les demandes déposées, soit 9, ont reçu un financement)



Le site sécurité routière « Action locale » Pour quoi faire ?

- . Pour proposer une action de sécurité routière et solliciter un financement au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR)
- Pour commander de la documentation (brochures gratuites)
- Pour consulter les actions des autres acteurs

Vous devez utiliser le site professionnel internet « action locale de la sécurité routière » après vous y être inscrit

<http://actionlocale.application.equipement.gouv.fr>



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire

Site Action Locale de la Sécurité Routière - Microsoft Internet Explorer

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

← Précédente → Recherche Favoris Historique

Adresse <http://actionlocale.application.equipement.gouv.fr/logout.do> OK

Site action locale de la Sécurité Routière

⇒ **Site Action Locale de la Sécurité Routière**

A qui est destiné le Site Action Locale ? Le Site Action Locale de la Sécurité Routière est un outil Internet destiné à tous les acteurs du réseau Sécurité Routière, au niveau local ou national : les préfetures, les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales, les associations, les entreprises, les professionnels de la route, les chargés de mission sécurité routière, les administrations centrales... L'accès de ce site est réservé à ces acteurs.

Les objectifs et le contenu du Site Action Locale : Ce site permet aux acteurs du réseau Sécurité Routière de produire, partager et suivre les actions menées dans le cadre de la politique locale de la Sécurité Routière. Les actions locales de la sécurité routière s'inscrivent dans le cadre des orientations d'actions définies pour les principaux enjeux du département dans le Document Général d'Orientations (DGO) à 5 ans (2004-2008). Ce DGO est établi en étroite collaboration entre l'État et les collectivités territoriales. Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) décline chaque année les orientations du DGO.

⇒ **Accéder au Site Action Locale**

Identifiant :

Mot de Passe :

✓ Valider

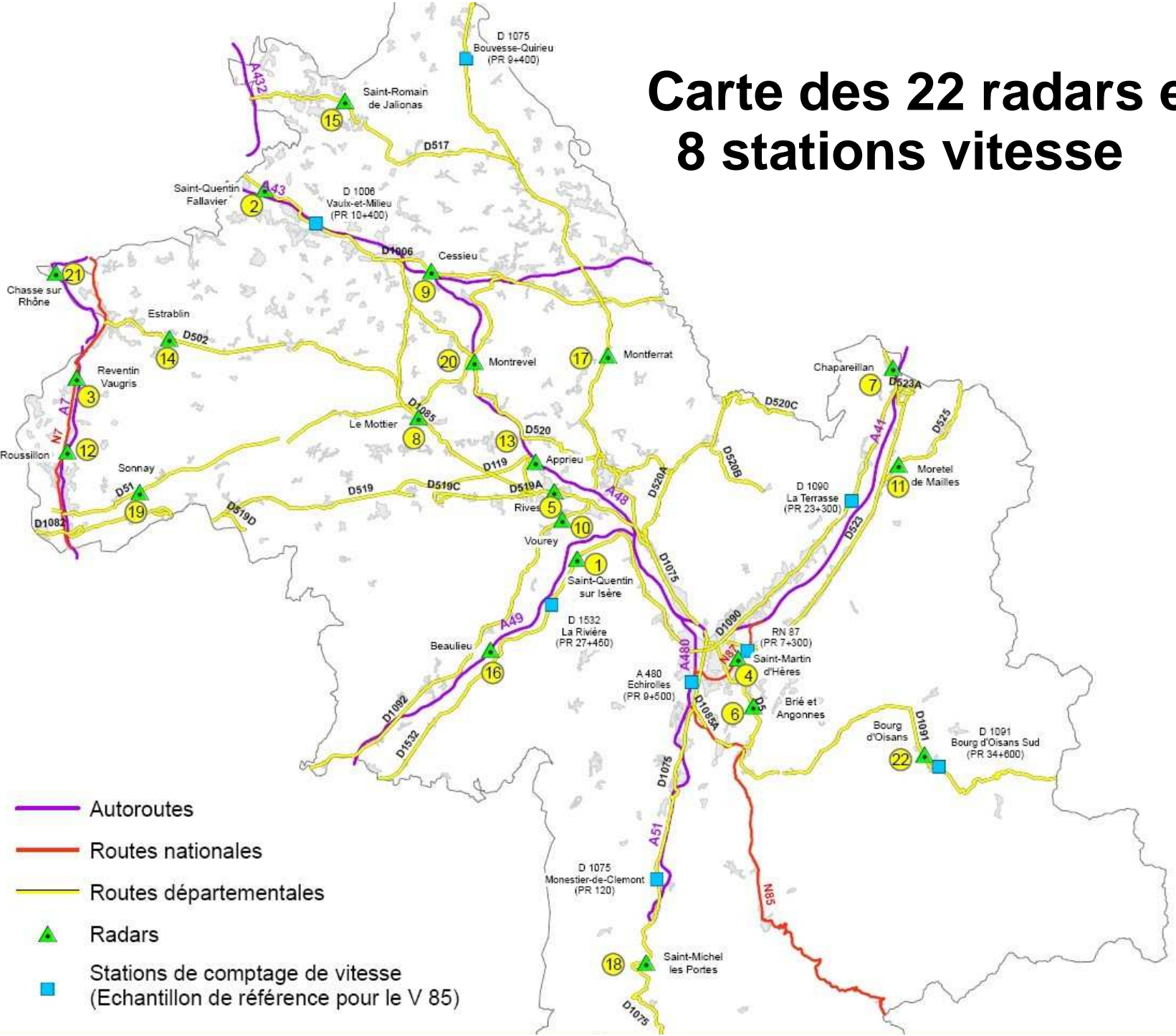
⇄ S'inscrire

↶ Changer de mot de passe

Si vous ne disposez pas d'un Identifiant Action Locale, et souhaitez participer aux actions locales de Sécurité Routière dans votre

Vous avez contacté le coordinateur, **vous souhaitez vous inscrire :** vous sélectionnez la commande "s'inscrire" ci-dessus et remplissez les différents onglets d'informations qui vous seront proposés. Saisissez les informations

Carte des 22 radars et 8 stations vitesse



- Autoroutes
- Routes nationales
- Routes départementales
- ▲ Radars
- Stations de comptage de vitesse (Echantillon de référence pour le V 85)